

**DELIBERATION ATELIERS MÉDICIS**  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

***Séance du 17 octobre 2023***

Le dix-sept octobre deux mille vingt-trois, à dix heures, le Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué, s'est aux Ateliers Médicis, 4 allée Françoise Nguyen – 93390 Clichy-sous-Bois, sous la Présidence de Monsieur Serge Lasvignes.

**ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :**

**L'État**

Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, Ministère de la Culture, représenté par Bertrand MUNIN, Adjoint au Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, Ministère de la Culture

Monsieur Christopher MILES, Directeur général de la création artistique, Ministère de la Culture, représenté par Nicolas VERGNEAU, Chargé de mission politique de résidence, tiers lieux de création, programmes transversaux de soutien à la création, Ministère de la Culture (visioconférence)

Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France, représenté par Séverine MAGRY, Cheffe du département danse et musique - Adjointe au chef du service régional de la création, Ministère de la Culture

Madame Juliette BENETTI, Rectrice, Académie de Créteil, représentée par Monsieur Jean-Jacques PAYSANT, Délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, Académie de Créteil

**Conseil Régional d'Île-de-France**

Madame Anne-Louise MESADIEU, Conseillère régionale d'Île-de-France, Présidente de la commission culture (visioconférence)

**Métropole du Grand Paris**

Anne-Gaëlle LEYDIER, Conseillère métropolitaine, suppléante de Monsieur Patrick OLLIER

**Ville de Montfermeil**

Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil

**Centre Pompidou**

Monsieur Laurent LE BON, Directeur du Centre Pompidou, représenté par Charlotte BRUYERE, Directrice générale adjointe (visioconférence)

**Personnalités qualifiées**

Monsieur Serge LASVIGNES

Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC (en visioconférence)

Madame Valérie SENGHOR (en visioconférence)

**Représentants du personnel**

Monsieur Cédric DE MONDENARD suppléant de Monsieur Faisal DAALOUL

Monsieur Frank GRIMAUD

## **ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

### L'État

Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de Région, Préfet de Paris, Région Île-de-France, pouvoir à Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France, représenté par Séverine MAGRY, Cheffe du département danse et musique - adjointe au chef du service régional de la création, Ministère de la Culture

Madame Isabelle PANTÈBRE, Préfète à l'Égalité des chances de Seine-Saint-Denis, pouvoir à Monsieur Serge LASVIGNES

### Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Monsieur Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, pouvoir à Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, représenté par Anne-Gaëlle LEYDIER, Conseillère métropolitaine

### Ville de Clichy-sous-Bois

Monsieur Olivier KLEIN, Premier Adjoint, à Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil

### Académie de France à Rome – Villa Médicis

Monsieur Sam STOURDZÉ, Directeur de la Villa Médicis, pouvoir à Madame Juliette BENETTI, Rectrice, Académie de Créteil, représentée Jean-Jacques PAYSANT, Délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, Académie de Créteil

### Personnalités qualifiées

Madame Anne-Claire MIALOT, pouvoir à Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture, représenté par Bertrand MUNIN, Adjoint au Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, Ministère de la Culture

**Étaient également excusés :** Monsieur Florian SITBON, Conseiller de Paris, Monsieur Rolin CRANOLY, Grand Paris Grand Est : Vice-président en charge de la politique de la ville, de l'habitat et du rayonnement culturel.

## **ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :**

*Madame Virginia GOLTSMAN-REKOW, Cheffe du bureau des pratiques culturelles, DG2TDC, Ministère de la Culture*

*Madame Carole Virginie MIRABEAU, Conseillère pour la danse, DRAC, Ministère de la Culture (visioconférence)*

*Madame Nadia DJILALI, Chargée de mission Éducation et culture, Préfecture de Seine-Saint-Denis*

*Madame Laura OBLED, Cheffe adjointe du service création, Région Île-de-France (visioconférence)*

*Monsieur Edouard BRENA, Chargé des arts visuels, Région Île-de-France (visioconférence)*

*Madame Claire LOUCOPOULOS, Cheffe du bureau du développement artistique et culturel du territoire, Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis (visioconférence)*

*Madame Fiona CHABOT, Chargée de projets culture, art et territoire – Livre, littératures, langue, Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis*

*Monsieur François ARLANDIS, Chef de projet culture, Métropole du Grand Paris (visioconférence)*

*Monsieur Armand BATAPKA, Collaborateur de Carine Rolland, Ville de Paris (visioconférence)*

*Madame Maud VAINTRUB-CLAMON, Cheffe du bureau du spectacle, Ville de Paris (visioconférence)*

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Madame Cathy BOUVARD, Directrice, Monsieur Renan BENYAMINA, Directeur délégué, Madame Flavie VAN COLEN, Directrice Administrative et Financière, Monsieur Luca BARTHAS, Chargé d'administration.

- Membres du Conseil d'Administration présents aux Ateliers Médicis : 8
- Membres du Conseil d'Administration présents en visioconférence : 5
- Pouvoirs donnés à des présents aux Ateliers Médicis : 6
- Votants présents et représentés : 19

## **Rapport et débat d'orientation budgétaire – budget 2024**

Délibération n° **2023-10-184** du 17 octobre 2023 du Conseil d'Administration de l'EPCC des Ateliers Médicis.

**Vu** la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements Publics de Coopération Culturelle ;

**Vu** les dispositions des chapitres II et VII du titre I du livre VI de la première partie du Code général des collectivités territoriales relatives au contrôle budgétaire et aux comptes publics, applicables à l'Établissement ;

**Vu** l'arrêté n° 2015342-0024 du 8 décembre 2015 du Préfet de Région d'Ile-de-France portant sur la création de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » ;

**Vu** l'arrêté n° 2017-02-24-007 du 24 février 2017 du Préfet de Région d'Ile-de-France portant modification de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » en « Ateliers Médicis » ;

**Vu** les articles 16 et 17 des statuts de l'EPCC « Ateliers Médicis », relatifs aux dispositions financières et comptables générales ainsi qu'au budget ;

### **Introduction**

Pour rappel ; la loi du 06 février 1992 prévoit la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif. Le débat a pour objectif d'informer les membres du conseil d'administration des éléments significatifs, en dépenses comme en recettes, utiles à la préparation du budget primitif au titre de l'année 2024.

Les prévisions budgétaires présentées à l'occasion de ce débat seront ajustées au moment de la présentation et du vote du budget primitif, en fonction des confirmations des perspectives de recettes.

L'exercice 2024 devrait être maqué par :

- La mise en place d'une nouvelle organisation, incluant des créations de poste, dans la perspective de l'ouverture du futur équipement ;
- La stabilisation et le développement de plusieurs programmes d'activité structurants : La Renverse, la Cinémathèque idéale des banlieues du monde, le Pôle Média ;
- Une importante exposition à l'occasion des Olympiades culturelles, en partenariat avec Lafayette Anticipations ;
- Le lancement du chantier du futur équipement.

### **I. Recettes de fonctionnement**

Pour l'année 2024, les recettes prévisionnelles estimées au moment du débat d'orientation budgétaire, hors quote-part sur subvention d'investissement, s'élèvent à 5 881 000€, soit au même niveau que les recettes attendues au budget primitif 2023.

Les produits sont ainsi projetés :

- **Contributions statutaires : 4 300 000 €**
- **Appels à projets, subventions fléchées, mécénat, recettes propres diverses : 1 433 500 €**
- **Quote-part subvention d'investissement : 147 500 €**

## **II. Dépenses de fonctionnement**

Le budget nécessaire à la mise en œuvre du projet d'activité 2023 est évalué à 6 380 000 €.

### **a. Ateliers en ordre de marche**

#### Les dépenses de personnel permanent 2 200 000 €

Les dépenses de personnel permanent (et assimilés, incluant notamment une mission de cheffe de projet maîtrise d'ouvrage), connaissent une augmentation sensible en 2024. En effet, comme précédemment exposé aux membres du Conseil d'administration, l'équipe doit s'étoffer pour accompagner le chantier et préparer l'ouverture du nouvel équipement. Une réorganisation en cours a pour objet de créer un comité de direction et de renforcer certaines fonctions indispensables au développement de l'activité.

#### Le fonctionnement de l'établissement et du lieu 400 000€

Le budget de fonctionnement courant de l'établissement est prévu en très légèrement hausse en 2024, pour absorber les augmentations du coût de l'énergie.

#### Opérations financières – 320 000 €

Il s'agit de dépenses liées aux amortissements et aux imprévues.

### **b. Communication**

#### Communication et développement - 350 000€

Le budget communication 2024 est équivalent à celui de l'année précédente, et représente un peu moins de 5% du budget total de l'établissement. Il permet de mettre en œuvre la communication de l'établissement sur son territoire mais aussi celle des programmes nationaux Création en Cours, Transat et Regards du Grand Paris. Une enveloppe « études et missions » permet d'envisager des prestations d'appui, de conseil et d'évaluation.

### **c. Dépenses artistiques**

#### Les programmes nationaux de résidence

Les résidences d'artistes constituent le cœur de l'activité des Ateliers Médicis, à Clichy-sous-Bois et Montfermeil comme sur l'ensemble du territoire national. Ces dernières, dont les objectifs et les modalités sont définis avec le ministère de la Culture, représentent une dépense de 2 060 000 €.

#### *- Résidences Création en Cours 1 300 000€*

Le programme Création en cours permet à 111 équipes artistiques de s'implanter, entre janvier et juin, dans une école située le plus souvent en milieu rural. Chaque résidence est dotée d'un budget de 11 000€. Un séminaire de deux journées de préparation est organisé en amont des résidences puis des journées d'ateliers et de formation ont lieu à mi-parcours et à la fin de la saison.

#### *- Résidences Regards du Grand Paris 110 000€*

Chaque année, six bourses de résidence de 17 000€ sont attribuées aux lauréat.es de la commande photographique des Regards du Grand Paris, pour un montant total de 102 000 €, auxquelles il faut ajouter 8000€ correspondant à la documentation du projet.

#### *- Transat 500 000€*

Le festival Transat offre l'occasion à des artistes de toutes les disciplines d'effectuer une immersion dans un environnement non artistique, le plus souvent dans des établissements du champ social, médical, solidaire, pendant la période estivale. En 2023, il est proposé d'accompagner 75 artistes ou équipes artistiques, pour une durée en moyenne supérieure aux précédentes éditions. Sur un budget global de 700 000€, 350 000€ sont directement affectés aux résidences, et 150 000€ à la rémunération et aux missions des chargés de production qui les accompagnent sur le territoire. Les 200 000€ restant sont répartis entre la masse salariale permanente (coordination du programme) et le budget communication de l'établissement.

## L'activité aux Ateliers Médicis

### - *Résidences « in situ » 220 000€*

En 2024, 14 artistes ou équipes artistiques travaillent aux Ateliers Médicis à des projets de recherche, création et transmission. Toutes et tous sont en lien avec une communauté d'habitants et/ou de participants, qu'il s'agisse de groupes préalablement existants.

Huit autres artistes ou équipes préalablement accueillis en résidence poursuivent leur aventure avec les Ateliers Médicis, de manière plus ponctuelle (coproductions, ateliers, etc.)

### - *Diffusion/Programmation 355 000€*

La structure de la programmation évolue cette saison. Deux rendez-vous festivaliers (TYPO et VOST) sont fondus dans une programmation hebdomadaire gratuite, qui alterne concerts, ciné-club, rencontres et spectacles.

L'Été des Ateliers demeure le moment fort de la saison, avec quatre week-ends de programmation, principalement dans l'espace public afin de concerner un public nombreux.

A l'été 2024, dans le cadre des Olympiades culturelles, en partenariat avec le centre d'art Lafayette Anticipations et avec le soutien de la Métropole du Grand Paris, les Ateliers Médicis présentent une exposition inédite d'œuvres produites par les élèves du lycée Alfred Nobel avec le plasticien Neil Beloufa. Cette exposition prendra place sur le plateau des Ateliers Médicis, permettant de préfigurer le futur centre d'art des Ateliers.

### - *Ateliers artistiques/Actions culturelles 125 000€*

Le Pôle d'action culturelle mobilise les partenaires et les habitants autour des projets portés par les artistes en résidence et de la programmation culturelle. Elle met en place un programme hebdomadaire de pratique artistique, des ateliers animés par des artistes durant les vacances scolaires, des tournées de spectacles et d'interventions dans les établissements scolaires.

### - *Campus 395 000€*

Les activités du campus se consolident et se développent, autour de la deuxième promotion de l'école La Renverse, du partenariat structurant avec l'école Kourtrajmé, des activités du pôle média et du média participatif L'Étincelle.

### - *La Cinémathèque idéale des banlieues du monde 75 000 €*

Née d'un dialogue au long cours avec la cinéaste Alice Diop, la Cinémathèque idéale des banlieues du monde est un projet partenarial, construit avec le Centre Pompidou et différents acteurs engagés dans le champ du cinéma. Elle prend la forme de cycles de programmation, au Centre Pompidou et aux Ateliers Médicis, d'un site internet alimenté par des contributions commandées chaque année à 10 artistes, penseurs et chercheurs, et d'un workshop annuel consacré à la création documentaire, à l'intention de jeunes artistes cinéastes ou plasticiens. Le budget apparaît en légère baisse en 2024, cela est lié à l'intégration d'une partie des dépenses de ressources humaines au budget de personnel permanent de l'établissement.

### - *Accompagnement artistique du chantier – 30 000 €*

En lien avec la maîtrise d'œuvre et la permanence architecturale que celle-ci assure, les Ateliers Médicis souhaitent développer différentes actions artistiques en lien avec l'opération : programmation sur l'emprise du chantier, workshop collaboratif avec les habitants, design graphique pour habiller les palissades, couverture photographique du projet, etc.

## **Conclusion : Un enjeu de financement à hauteur de 500 000 €**

Le budget d'activité apparaît stable par rapport à 2023, alors que la masse salariale augmente en prévision de la croissance à venir de l'établissement. Le rapport entre dépenses de fonctionnement et dépenses d'activité s'équilibre progressivement au niveau régulièrement constaté dans des structures équivalentes (création et diffusion culturelle), alors que les dépenses d'activité étaient jusqu'alors supérieures. Le budget 2024 représente un véritable défi pour l'EPCC ; en l'absence de perspectives, à l'heure actuelle, de recettes commerciales étant donné l'outil et l'environnement des Ateliers Médicis, la structuration et la croissance de l'établissement.

**Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :**

- **Acte de la présentation du rapport d'orientation budgétaire et de la tenue du débat d'orientation budgétaire.**

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le 30 octobre 2023

Fait à Clichy-sous-Bois le 17 octobre 2023

Le Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

Serge LASVIGNES



**DELIBERATION ATELIERS MÉDICIS**  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

***Séance du 17 octobre 2023***

Le dix-sept octobre deux mille vingt-trois, à dix heures, le Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué, s'est aux Ateliers Médicis, 4 allée Françoise Nguyen – 93390 Clichy-sous-Bois, sous la Présidence de Monsieur Serge Lasvignes.

**ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :**

**L'État**

Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, Ministère de la Culture, représenté par Bertrand MUNIN, Adjoint au Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, Ministère de la Culture

Monsieur Christopher MILES, Directeur général de la création artistique, Ministère de la Culture, représenté par Nicolas VERGNEAU, Chargé de mission politique de résidence, tiers lieux de création, programmes transversaux de soutien à la création, Ministère de la Culture (visioconférence)

Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France, représenté par Séverine MAGRY, Cheffe du département danse et musique - Adjointe au chef du service régional de la création, Ministère de la Culture

Madame Juliette BENETTI, Rectrice, Académie de Créteil, représentée par Monsieur Jean-Jacques PAYSANT, Délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, Académie de Créteil

**Conseil Régional d'Île-de-France**

Madame Anne-Louise MESADIEU, Conseillère régionale d'Île-de-France, Présidente de la commission culture (visioconférence)

**Métropole du Grand Paris**

Anne-Gaëlle LEYDIER, Conseillère métropolitaine, suppléante de Monsieur Patrick OLLIER

**Ville de Montfermeil**

Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil

**Centre Pompidou**

Monsieur Laurent LE BON, Directeur du Centre Pompidou, représenté par Charlotte BRUYERE, Directrice générale adjointe (visioconférence)

**Personnalités qualifiées**

Monsieur Serge LASVIGNES

Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC (en visioconférence)

Madame Valérie SENGHOR (en visioconférence)

**Représentants du personnel**

Monsieur Cédric DE MONDENARD suppléant de Monsieur Faisal DAALOUL

Monsieur Frank GRIMAUD

## **ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

### L'État

Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de Région, Préfet de Paris, Région Île-de-France, pouvoir à Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France, représenté par Séverine MAGRY, Cheffe du département danse et musique - adjointe au chef du service régional de la création, Ministère de la Culture

Madame Isabelle PANTÈBRE, Préfète à l'Égalité des chances de Seine-Saint-Denis, pouvoir à Monsieur Serge LASVIGNES

### Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Monsieur Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, pouvoir à Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, représenté par Anne-Gaëlle LEYDIER, Conseillère métropolitaine

### Ville de Clichy-sous-Bois

Monsieur Olivier KLEIN, Premier Adjoint, à Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil

### Académie de France à Rome – Villa Médicis

Monsieur Sam STOURDZÉ, Directeur de la Villa Médicis, pouvoir à Madame Juliette BENETTI, Rectrice, Académie de Créteil, représentée Jean-Jacques PAYSANT, Délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, Académie de Créteil

### Personnalités qualifiées

Madame Anne-Claire MIALOT, pouvoir à Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture, représenté par Bertrand MUNIN, Adjoint au Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, Ministère de la Culture

**Étaient également excusés :** *Monsieur Florian SITBON, Conseiller de Paris, Monsieur Rolin CRANOLY, Grand Paris Grand Est : Vice-président en charge de la politique de la ville, de l'habitat et du rayonnement culturel.*

## **ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :**

*Madame Virginia GOLTSMAN-REKOW, Cheffe du bureau des pratiques culturelles, DG2TDC, Ministère de la Culture*

*Madame Carole Virginie MIRABEAU, Conseillère pour la danse, DRAC, Ministère de la Culture (visioconférence)*

*Madame Nadia DJILALI, Chargée de mission Éducation et culture, Préfecture de Seine-Saint-Denis*

*Madame Laura OBLED, Cheffe adjointe du service création, Région Île-de-France (visioconférence)*

*Monsieur Edouard BRENA, Chargé des arts visuels, Région Île-de-France (visioconférence)*

*Madame Claire LOUCOPOULOS, Cheffe du bureau du développement artistique et culturel du territoire, Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis (visioconférence)*

*Madame Fiona CHABOT, Chargée de projets culture, art et territoire – Livre, littératures, langue, Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis*

*Monsieur François ARLANDIS, Chef de projet culture, Métropole du Grand Paris (visioconférence)*

*Monsieur Armand BATAPKA, Collaborateur de Carine Rolland, Ville de Paris (visioconférence)*

*Madame Maud VAINTRUB-CLAMON, Cheffe du bureau du spectacle, Ville de Paris (visioconférence)*

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Madame Cathy BOUVARD, Directrice, Monsieur Renan BENYAMINA, Directeur délégué, Madame Flavie VAN COLEN, Directrice Administrative et Financière, Monsieur Luca BARTHAS, Chargé d'administration.

- Membres du Conseil d'Administration présents aux Ateliers Médicis : 8
- Membres du Conseil d'Administration présents en visioconférence : 5
- Pouvoirs : 6
- Votants présents et représentés : 19

## **Mise à jour du tableau des emplois**

Délibération n° **2023-10-185** du 17 octobre 2023 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis

**Vu** la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements publics de coopération culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements publics de coopération culturelle ;

**Vu** l'arrêté n° 2015342-0024 du 8 décembre 2015 du Préfet de Région d'Île-de-France portant création de l'Établissement public de coopération culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » ;

**Vu** l'arrêté n° 2017-02-24-007 du 24 février 2017 du Préfet de Région d'Île-de-France portant modification de l'Établissement public de coopération culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » en « Ateliers Médicis » ;

**Vu** l'article 10 des statuts de l'EPCC relatif aux attributions du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration de l'EPCC est seul habilité à modifier les postes d'emploi permanents ;

**Vu** la délibération n° 2015-12-04 du 22 décembre 2015 relative à la création des postes d'emploi permanents nécessaires à l'activités de l'EPCC ;

**Vu** les délibérations n° 2016-05-17 et n° 2016-11-23 du Conseil d'administration de l'EPCC « Médicis-Clichy-Montfermeil », relative à la modification d'emplois permanents de l'EPCC ;

**Vu** la délibération n° 2017-02-32 du 7 février 2017 du Conseil d'administration de l'EPCC « Médicis-Clichy-Montfermeil » relative à la création et à la modification des postes d'emploi permanents nécessaires à l'activité de l'EPCC ;

**Vu** les délibérations n° 2018-03-59 et n° 2019-03-78 du Conseil d'administration de l'EPCC Ateliers Médicis relative à la création et à la modification des postes d'emploi permanents nécessaires à l'activité de l'EPCC ;

**Vu** les délibérations n° 2019-06-82, n° 2020-03-103, n° 2020-12-119, n° 2021-03-124 et n° 2021-04-129, n° 2022-03-151, n°2022-12-162, n°2023-06-180 du Conseil d'administration de l'EPCC Ateliers Médicis relatives à la mise à jour du tableau des emplois ;

**Considérant** la proposition d'un nouveau tableau des effectifs,

Deux créations de poste sont proposées, ainsi qu'un changement d'intitulé. Des modifications plus substantielles seront proposées au prochain Conseil d'Administration, dans la limite du budget adopté en conseil, et en lien avec un travail en cours sur les fiches de postes des salariés et l'organigramme.

<b>TABLEAU DES EMPLOIS</b>					
<b>Poste</b>	<b>Statut</b>	<b>Temps de travail</b>	<b>Nombre de postes</b>	<b>Vote</b>	<b>Ancienne dénomination</b>
Directrice	CDD de droit public Cadre	Temps complet	1	hors tableau des effectifs	
Directeur délégué	CDI Cadre	Temps complet	1		
Directeur-riche administratif et financier-e	CDI Cadre	Temps complet	1		
Chef-fe comptable	CDI Cadre	Temps complet	1		
Directeur-riche du développement social et culturel	CDI Cadre	Temps complet	1		
Conseiller-e arts visuels et prospective	CDI Cadre	Temps complet	1		
Responsable Production	CDI Cadre	Temps complet	1		

Responsable de l'action culturelle, sociale et territoriale	CDI Cadre	Temps complet	1		Responsable de l'action culturelle et développement des publics
Responsable de la communication	CDI Cadre	Temps complet	1		
Responsable technique	CDI Cadre	Temps complet	1		
Responsable du programme Création en cours	CDI Cadre	Temps complet	1		
Assistant-e de Direction	CDI Non-cadre	Temps complet	1		
Chargé-e de mission auprès de la direction	CDI non-cadre	Temps complet	1	Création de poste	
Chargé-e de production	CDI Non-cadre	Temps complet	1		
Chargé-e de production	CDI Non-cadre	Temps complet	1		
Chargé-e de production Création en cours	CDI Non-cadre	Temps complet	1		
Chargé-e de production Création en cours	CDI Non-cadre	Temps complet	1		
Chargé-e de production Création en cours	CDI Non-cadre	Temps complet	1		
Chargé-e de production Création en cours	CDI Non-cadre	Temps complet	1		
Chargé-e d'action culturelle et développement des publics	CDI Non-cadre	Temps complet	1		
Chargé-e d'action culturelle et développement des publics	CDI Non-cadre	Temps complet	1		
Chargé-e d'action culturelle et de médiation	CDI Non-cadre	Temps complet	1		
Coordinateur-riche des actions et relations au territoire	CDI Cadre	Temps complet	1		
Coordinateur-riche de Transat	CDI Cadre	Temps complet	1		
Chargé-e d'accueil	CDI Non-cadre	Temps complet	1		
Comptable	CDI Non-cadre	Temps complet	1		
Chargé-e d'administration et de ressources humaines	CDI Non-cadre	Temps complet	1		
Chargé-e d'administration	CDI Non-cadre	Temps complet	1	Création de poste	
Chargé-e de communication	CDI Non-cadre	Temps complet	1		
Chargé-e de communication	CDI Non-cadre	Temps complet	1		
Chargé-e de développement et du suivi des élèves	CDI Non-cadre	Temps complet	1		
Technicien-ne polyvalent-e	CDI Non-cadre	Temps complet	1		

**Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :**

- **Adopte le tableau des emplois tel que présenté ci-dessus.**

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le 30 octobre 2023

Fait à Clichy-sous-Bois le 17 octobre 2023

Le Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

Serge LASVIGNES



**DELIBERATION ATELIERS MÉDICIS**  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

***Séance du 17 octobre 2023***

Le dix-sept octobre deux mille vingt-trois, à dix heures, le Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué, s'est aux Ateliers Médicis, 4 allée Françoise Nguyen – 93390 Clichy-sous-Bois, sous la Présidence de Monsieur Serge Lasvignes.

**ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :**

**L'État**

Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, Ministère de la Culture, représenté par Bertrand MUNIN, Adjoint au Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, Ministère de la Culture

Monsieur Christopher MILES, Directeur général de la création artistique, Ministère de la Culture, représenté par Nicolas VERGNEAU, Chargé de mission politique de résidence, tiers lieux de création, programmes transversaux de soutien à la création, Ministère de la Culture (visioconférence)

Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France, représenté par Séverine MAGRY, Cheffe du département danse et musique - Adjointe au chef du service régional de la création, Ministère de la Culture

Madame Juliette BENETTI, Rectrice, Académie de Créteil, représentée par Monsieur Jean-Jacques PAYSANT, Délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, Académie de Créteil

**Conseil Régional d'Île-de-France**

Madame Anne-Louise MESADIEU, Conseillère régionale d'Île-de-France, Présidente de la commission culture (visioconférence)

**Métropole du Grand Paris**

Anne-Gaëlle LEYDIER, Conseillère métropolitaine, suppléante de Monsieur Patrick OLLIER

**Ville de Montfermeil**

Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil

**Centre Pompidou**

Monsieur Laurent LE BON, Directeur du Centre Pompidou, représenté par Charlotte BRUYERE, Directrice générale adjointe (visioconférence)

**Personnalités qualifiées**

Monsieur Serge LASVIGNES

Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC (en visioconférence)

Madame Valérie SENGHOR (en visioconférence)

**Représentants du personnel**

Monsieur Cédric DE MONDENARD suppléant de Monsieur Faisal DAALOUL

Monsieur Frank GRIMAUD

## **ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

### L'État

Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de Région, Préfet de Paris, Région Île-de-France, pouvoir à Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France, représenté par Séverine MAGRY, Cheffe du département danse et musique - adjointe au chef du service régional de la création, Ministère de la Culture

Madame Isabelle PANTÈBRE, Préfète à l'Égalité des chances de Seine-Saint-Denis, pouvoir à Monsieur Serge LASVIGNES

### Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Monsieur Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, pouvoir à Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, représenté par Anne-Gaëlle LEYDIER, Conseillère métropolitaine

### Ville de Clichy-sous-Bois

Monsieur Olivier KLEIN, Premier Adjoint, à Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil

### Académie de France à Rome – Villa Médicis

Monsieur Sam STOURDZÉ, Directeur de la Villa Médicis, pouvoir à Madame Juliette BENETTI, Rectrice, Académie de Créteil, représentée Jean-Jacques PAYSANT, Délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, Académie de Créteil

### Personnalités qualifiées

Madame Anne-Claire MIALOT, pouvoir à Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture, représenté par Bertrand MUNIN, Adjoint au Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, Ministère de la Culture

**Étaient également excusés :** Monsieur Florian SITBON, Conseiller de Paris, Monsieur Rolin CRANOLY, Grand Paris Grand Est : Vice-président en charge de la politique de la ville, de l'habitat et du rayonnement culturel.

## **ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :**

*Madame Virginia GOLTSMAN-REKOW, Cheffe du bureau des pratiques culturelles, DG2TDC, Ministère de la Culture*

*Madame Carole Virginie MIRABEAU, Conseillère pour la danse, DRAC, Ministère de la Culture (visioconférence)*

*Madame Nadia DJILALI, Chargée de mission Éducation et culture, Préfecture de Seine-Saint-Denis*

*Madame Laura OBLED, Cheffe adjointe du service création, Région Île-de-France (visioconférence)*

*Monsieur Edouard BRENA, Chargé des arts visuels, Région Île-de-France (visioconférence)*

*Madame Claire LOUCOPOULOS, Cheffe du bureau du développement artistique et culturel du territoire, Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis (visioconférence)*

*Madame Fiona CHABOT, Chargée de projets culture, art et territoire – Livre, littératures, langue, Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis*

*Monsieur François ARLANDIS, Chef de projet culture, Métropole du Grand Paris (visioconférence)*

*Monsieur Armand BATAPKA, Collaborateur de Carine Rolland, Ville de Paris (visioconférence)*

*Madame Maud VAINTRUB-CLAMON, Cheffe du bureau du spectacle, Ville de Paris (visioconférence)*

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Madame Cathy BOUVARD, Directrice, Monsieur Renan BENYAMINA, Directeur délégué, Madame Flavie VAN COLEN, Directrice Administrative et Financière, Monsieur Luca BARTHAS, Chargé d'administration.

- Membres du Conseil d'Administration présents aux Ateliers Médicis : 8
- Membres du Conseil d'Administration présents en visioconférence : 5
- Pouvoirs : 6
- Votants présents et représentés et pouvant signer la Décision Modificative : 14

## Décision modificative n°1

Délibération n° **2023-10-186** du 17 octobre 2023 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis

**Vu** la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements publics de coopération culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements publics de coopération culturelle ;

**Vu** l'arrêté n° 2015342-0024 du 8 décembre 2015 du Préfet de Région d'Ile-de-France portant création de l'Établissement public de coopération culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » ;

**Vu** l'arrêté n° 2017-02-24-007 du 24 février 2017 du Préfet de Région d'Ile-de-France portant modification de l'Établissement public de coopération culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » en « Ateliers Médicis » ;

**Vu** les statuts de l'Établissement public de coopération culturelle « Ateliers Médicis » ;

**Vu** la délibération n°2023-02-166 du 2 février 2023 relative au budget primitif 2023 ;

**Vu** la délibération n°2023-04-173 du 4 avril 2023 relative au budget supplémentaire 2023 ;

## Ajustement Budgétaire

Au regard de l'activité déployée par l'établissement, il est nécessaire de procéder à un ajustement budgétaire. En conséquence, il est proposé de procéder aux modifications suivantes :

- Chapitre 27 - Compte 275 : + 1 500 €, concernant le paiement de dépôts de garantie concernant la location de locaux de stockage et dépôts ;

Ces dépenses seront compensées par un prélèvement sur le compte suivant où les crédits sont disponibles :

- Chapitre 20 – Compte 2051 : - 1 500 €, concessions et droits assimilés :

Ces ajustements se traduisent comme suit :

INVESTISSEMENT			
Dépenses			
Chapitre	Nature	Analytique	Montant
20	2051	FONET	-1 500,00 €
27	275	FONET	1 500,00 €
<b>TOTAL DÉPENSES</b>			<b>0,00 €</b>

**Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :**

- **Adopte la décision modificative n°1 de l'EPCC des Ateliers Médicis équilibrée en dépenses et sans modification des recettes.**

**Le montant global du Budget 2023 de l'Établissement est inchangé par rapport au Budget primitif.**

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le 30 octobre 2023

Fait à Clichy-sous-Bois le 17 octobre 2023

Le Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

Serge LASVIGNES

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Lasvignes', written in a cursive style.

**DELIBERATION ATELIERS MÉDICIS**  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

***Séance du 17 octobre 2023***

Le dix-sept octobre deux mille vingt-trois, à dix heures, le Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué, s'est aux Ateliers Médicis, 4 allée Françoise Nguyen – 93390 Clichy-sous-Bois, sous la Présidence de Monsieur Serge Lasvignes.

**ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :**

**L'État**

Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, Ministère de la Culture, représenté par Bertrand MUNIN, Adjoint au Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, Ministère de la Culture

Monsieur Christopher MILES, Directeur général de la création artistique, Ministère de la Culture, représenté par Nicolas VERGNEAU, Chargé de mission politique de résidence, tiers lieux de création, programmes transversaux de soutien à la création, Ministère de la Culture (visioconférence)

Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France, représenté par Séverine MAGRY, Cheffe du département danse et musique - Adjointe au chef du service régional de la création, Ministère de la Culture

Madame Juliette BENETTI, Rectrice, Académie de Créteil, représentée par Monsieur Jean-Jacques PAYSANT, Délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, Académie de Créteil

**Conseil Régional d'Île-de-France**

Madame Anne-Louise MESADIEU, Conseillère régionale d'Île-de-France, Présidente de la commission culture (visioconférence)

**Métropole du Grand Paris**

Anne-Gaëlle LEYDIER, Conseillère métropolitaine, suppléante de Monsieur Patrick OLLIER

**Ville de Montfermeil**

Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil

**Centre Pompidou**

Monsieur Laurent LE BON, Directeur du Centre Pompidou, représenté par Charlotte BRUYERE, Directrice générale adjointe (visioconférence)

**Personnalités qualifiées**

Monsieur Serge LASVIGNES

Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC (en visioconférence)

Madame Valérie SENGHOR (en visioconférence)

**Représentants du personnel**

Monsieur Cédric DE MONDENARD suppléant de Monsieur Faisal DAALOUL

Monsieur Frank GRIMAUD

## **ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

### L'État

Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de Région, Préfet de Paris, Région Île-de-France, pouvoir à Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France, représenté par Séverine MAGRY, Cheffe du département danse et musique - adjointe au chef du service régional de la création, Ministère de la Culture

Madame Isabelle PANTÈBRE, Préfète à l'Égalité des chances de Seine-Saint-Denis, pouvoir à Monsieur Serge LASVIGNES

### Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Monsieur Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, pouvoir à Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, représenté par Anne-Gaëlle LEYDIER, Conseillère métropolitaine

### Ville de Clichy-sous-Bois

Monsieur Olivier KLEIN, Premier Adjoint, à Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil

### Académie de France à Rome – Villa Médicis

Monsieur Sam STOURDZÉ, Directeur de la Villa Médicis, pouvoir à Madame Juliette BENETTI, Rectrice, Académie de Créteil, représentée Jean-Jacques PAYSANT, Délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, Académie de Créteil

### Personnalités qualifiées

Madame Anne-Claire MIALOT, pouvoir à Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture, représenté par Bertrand MUNIN, Adjoint au Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, Ministère de la Culture

**Étaient également excusés :** Monsieur Florian SITBON, Conseiller de Paris, Monsieur Rolin CRANOLY, Grand Paris Grand Est : Vice-président en charge de la politique de la ville, de l'habitat et du rayonnement culturel.

## **ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :**

*Madame Virginia GOLTSMAN-REKOW, Cheffe du bureau des pratiques culturelles, DG2TDC, Ministère de la Culture*

*Madame Carole Virginie MIRABEAU, Conseillère pour la danse, DRAC, Ministère de la Culture (visioconférence)*

*Madame Nadia DJILALI, Chargée de mission Éducation et culture, Préfecture de Seine-Saint-Denis*

*Madame Laura OBLED, Cheffe adjointe du service création, Région Île-de-France (visioconférence)*

*Monsieur Edouard BRENA, Chargé des arts visuels, Région Île-de-France (visioconférence)*

*Madame Claire LOUCOPOULOS, Cheffe du bureau du développement artistique et culturel du territoire, Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis (visioconférence)*

*Madame Fiona CHABOT, Chargée de projets culture, art et territoire – Livre, littératures, langue, Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis*

*Monsieur François ARLANDIS, Chef de projet culture, Métropole du Grand Paris (visioconférence)*

*Monsieur Armand BATAPKA, Collaborateur de Carine Rolland, Ville de Paris (visioconférence)*

*Madame Maud VAINTRUB-CLAMON, Cheffe du bureau du spectacle, Ville de Paris (visioconférence)*

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Madame Cathy BOUVARD, Directrice, Monsieur Renan BENYAMINA, Directeur délégué, Madame Flavie VAN COLEN, Directrice Administrative et Financière, Monsieur Luca BARTHAS, Chargé d'administration.

- Membres du Conseil d'Administration présents aux Ateliers Médicis : 8
- Membres du Conseil d'Administration présents en visioconférence : 5
- Pouvoirs : 6
- Votants présents et représentés : 19

## **Frais de représentation des salariés**

Délibération n° **2023-10-187** du 17 octobre 2023 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis

**Vu** la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements publics de coopération culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements publics de coopération culturelle ;

**Vu** l'arrêté n° 2015342-0024 du 8 décembre 2015 du Préfet de Région d'Île-de-France portant création de l'Établissement public de coopération culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » ;

**Vu** l'arrêté n° 2017-02-24-007 du 24 février 2017 du Préfet de Région d'Île-de-France portant modification de l'Établissement public de coopération culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » en « Ateliers Médicis » ;

**Vu** le décret n° 2022-505 du 23 mars 2022 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et des établissements publics de santé ;

**Vu** les articles L.2123-18 et suivants, R.2123-22-1 et suivants, D.2123-24, L.5211-13 et D.5211-5 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté du 5 mars 2019 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État et des collaborateurs occasionnels du ministère de la Culture ;

**Vu** l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;

**Vu** la Convention Collective Nationale des Entreprises Artistiques et Culturelles ;

**Vu** l'instruction du ministère de la Culture pour la maîtrise et la transparence des dépenses des dirigeants de 2015 ;

**Vu** les délibérations n° 2015-12-12 et n° 2016-11-25 relatives aux modalités de remboursement des frais professionnels ;

**Vu** les délibérations n° 2016-11-26 et n° 2019-06-83 relatives aux frais de représentation de la Directrice et du Directeur délégué ;

**Vu** la délibération n° 2022-12-159 et n° 2023-06-179 relatives au frais de représentation de certains salariés cadres amenés à représenter la structure ;

**Attendu** que, dans le cadre de l'accomplissement de leurs missions et lorsque leur fonction le justifie, certains membres de l'équipe de l'EPCC Ateliers Médicis peuvent être amenés à se déplacer et à engager des frais de restauration, de déplacement et d'hébergement pour eux-mêmes mais également pour leurs collègues de travail, leurs partenaires (artistes, institutions, médias, mécènes, autres structures culturelles...) et fournisseurs ;

La présente délibération a pour but de préciser les modalités de remboursement des frais de représentation engagés par certains salariés de l'EPCC Ateliers Médicis. Les frais de représentation couvrent principalement les frais d'hébergement, de repas et de transport, mais également très ponctuellement des cadeaux (fleurs, etc.).

Le poste concerné par ce type de dépense, outre ceux listés dans les délibérations n° 2022-12-159 et n° 2023-06-179 relative aux frais de représentation, est le suivant :

- Responsable du programme Création en cours.

Tous les autres paragraphes des deux précédentes délibérations sur les frais de représentation des salariés restent en vigueur dans la présente délibération.

**Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :**

- **Autorise le remboursement des frais de représentation engagés par les salariés dans les limites et selon les modalités exposées ci-dessus.**

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le 30 octobre 2023

Fait à Clichy-sous-Bois le 17 octobre 2023

Le Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

Serge LASVIGNES



**DELIBERATION ATELIERS MÉDICIS**  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

***Séance du 17 octobre 2023***

Le dix-sept octobre deux mille vingt-trois, à dix heures, le Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué, s'est aux Ateliers Médicis, 4 allée Françoise Nguyen – 93390 Clichy-sous-Bois, sous la Présidence de Monsieur Serge Lasvignes.

**ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :**

**L'État**

Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, Ministère de la Culture, représenté par Bertrand MUNIN, Adjoint au Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, Ministère de la Culture

Monsieur Christopher MILES, Directeur général de la création artistique, Ministère de la Culture, représenté par Nicolas VERGNEAU, Chargé de mission politique de résidence, tiers lieux de création, programmes transversaux de soutien à la création, Ministère de la Culture (visioconférence)

Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France, représenté par Séverine MAGRY, Cheffe du département danse et musique - Adjointe au chef du service régional de la création, Ministère de la Culture

Madame Juliette BENETTI, Rectrice, Académie de Créteil, représentée par Monsieur Jean-Jacques PAYSANT, Délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, Académie de Créteil

**Conseil Régional d'Île-de-France**

Madame Anne-Louise MESADIEU, Conseillère régionale d'Île-de-France, Présidente de la commission culture (visioconférence)

**Métropole du Grand Paris**

Anne-Gaëlle LEYDIER, Conseillère métropolitaine, suppléante de Monsieur Patrick OLLIER

**Ville de Montfermeil**

Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil

**Centre Pompidou**

Monsieur Laurent LE BON, Directeur du Centre Pompidou, représenté par Charlotte BRUYERE, Directrice générale adjointe (visioconférence)

**Personnalités qualifiées**

Monsieur Serge LASVIGNES

Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC (en visioconférence)

Madame Valérie SENGHOR (en visioconférence)

**Représentants du personnel**

Monsieur Cédric DE MONDENARD suppléant de Monsieur Faisal DAALOUL

Monsieur Frank GRIMAUD

## **ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

### L'État

Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de Région, Préfet de Paris, Région Île-de-France, pouvoir à Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France, représenté par Séverine MAGRY, Cheffe du département danse et musique - adjointe au chef du service régional de la création, Ministère de la Culture

Madame Isabelle PANTÈBRE, Préfète à l'Égalité des chances de Seine-Saint-Denis, pouvoir à Monsieur Serge LASVIGNES

### Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Monsieur Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, pouvoir à Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, représenté par Anne-Gaëlle LEYDIER, Conseillère métropolitaine

### Ville de Clichy-sous-Bois

Monsieur Olivier KLEIN, Premier Adjoint, à Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil

### Académie de France à Rome – Villa Médicis

Monsieur Sam STOURDZÉ, Directeur de la Villa Médicis, pouvoir à Madame Juliette BENETTI, Rectrice, Académie de Créteil, représentée Jean-Jacques PAYSANT, Délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, Académie de Créteil

### Personnalités qualifiées

Madame Anne-Claire MIALOT, pouvoir à Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture, représenté par Bertrand MUNIN, Adjoint au Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, Ministère de la Culture

**Étaient également excusés :** Monsieur Florian SITBON, Conseiller de Paris, Monsieur Rolin CRANOLY, Grand Paris Grand Est : Vice-président en charge de la politique de la ville, de l'habitat et du rayonnement culturel.

## **ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :**

*Madame Virginia GOLTSMAN-REKOW, Cheffe du bureau des pratiques culturelles, DG2TDC, Ministère de la Culture*

*Madame Carole Virginie MIRABEAU, Conseillère pour la danse, DRAC, Ministère de la Culture (visioconférence)*

*Madame Nadia DJILALI, Chargée de mission Éducation et culture, Préfecture de Seine-Saint-Denis*

*Madame Laura OBLED, Cheffe adjointe du service création, Région Île-de-France (visioconférence)*

*Monsieur Edouard BRENA, Chargé des arts visuels, Région Île-de-France (visioconférence)*

*Madame Claire LOUCOPOULOS, Cheffe du bureau du développement artistique et culturel du territoire, Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis (visioconférence)*

*Madame Fiona CHABOT, Chargée de projets culture, art et territoire – Livre, littératures, langue, Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis*

*Monsieur François ARLANDIS, Chef de projet culture, Métropole du Grand Paris (visioconférence)*

*Monsieur Armand BATAPKA, Collaborateur de Carine Rolland, Ville de Paris (visioconférence)*

*Madame Maud VAINTRUB-CLAMON, Cheffe du bureau du spectacle, Ville de Paris (visioconférence)*

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Madame Cathy BOUVARD, Directrice, Monsieur Renan BENYAMINA, Directeur délégué, Madame Flavie VAN COLEN, Directrice Administrative et Financière, Monsieur Luca BARTHAS, Chargé d'administration.

- Membres du Conseil d'Administration présents aux Ateliers Médicis : 8
- Membres du Conseil d'Administration présents en visioconférence : 5
- Pouvoirs : 6
- Votants présents et représentés : 19

## **Adhésion au SMA (Syndicat des Musiques Actuelles)**

Délibération n° **2023-10-188** du 13 juin 2023 du conseil d'administration de l'EPCC des Ateliers Médicis

**Vu** la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements publics de coopération culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements publics de coopération culturelle ;

**Vu** l'arrêté n° 2015342-0024 du 8 décembre 2015 du Préfet de Région d'Île-de-France portant création de l'Établissement public de coopération culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » ;

**Vu** l'arrêté n° 2017-02-24-007 du 24 février 2017 du Préfet de Région d'Île-de-France portant modification de l'Établissement public de coopération culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » en « Ateliers Médicis » ;

Le Syndicat des Musiques Actuelles (SMA), fondé en 2005, rassemble 600 entreprises du secteur musical œuvrant en faveur de l'intérêt général, de la diversité artistique et de l'accès à la culture à toute la population. Le SMA renseigne et conseille ses membres en matière juridique, sociale et fiscale et représente ses membres dans les instances paritaires professionnelles (Centre National de Musique, Afdas, par exemple).

L'adhésion au SMA permet de :

- Bénéficier de conseils et ressources juridiques abondants et pointus (en droit du travail notamment) ;
- Bénéficier de conseils et ressources sur les financements (subventions, appels à projets, etc.) des projets en lien avec la musique et plus transversaux (développement durable ou égalité femmes hommes par exemple) ;
- Bénéficier des avantages financiers figurant dans le protocole d'accord entre la SACEM et le SMA.

La Directrice Administrative et Financière des Ateliers Médicis avait un besoin urgent de conseils juridiques en juillet 2023, la Directrice des Ateliers Médicis a donc sollicité l'adhésion au syndicat sans attendre le Conseil d'administration, mais cette adhésion n'est pas définitive.

La cotisation annuelle au SMA s'élève à 1 543€ euros pour 2023.

Les conséquences financières de cette décision seront portées au budget des Ateliers Médicis.

**Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :**

- **Acte et confirme l'adhésion de l'EPCC Ateliers Médicis au Syndicat des Musiques Actuelles (SMA) .**

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le 30 octobre 2023

Fait à Clichy-sous-Bois le 17 octobre 2023

Le Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

Serge LASVIGNES



**DELIBERATION ATELIERS MÉDICIS**  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

***Séance du 17 octobre 2023***

Le dix-sept octobre deux mille vingt-trois, à dix heures, le Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué, s'est aux Ateliers Médicis, 4 allée Françoise Nguyen – 93390 Clichy-sous-Bois, sous la Présidence de Monsieur Serge Lasvignes.

**ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :**

**L'État**

Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, Ministère de la Culture, représenté par Bertrand MUNIN, Adjoint au Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, Ministère de la Culture

Monsieur Christopher MILES, Directeur général de la création artistique, Ministère de la Culture, représenté par Nicolas VERGNEAU, Chargé de mission politique de résidence, tiers lieux de création, programmes transversaux de soutien à la création, Ministère de la Culture (visioconférence)

Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France, représenté par Séverine MAGRY, Cheffe du département danse et musique - Adjointe au chef du service régional de la création, Ministère de la Culture

Madame Juliette BENETTI, Rectrice, Académie de Créteil, représentée par Monsieur Jean-Jacques PAYSANT, Délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, Académie de Créteil

**Conseil Régional d'Île-de-France**

Madame Anne-Louise MESADIEU, Conseillère régionale d'Île-de-France, Présidente de la commission culture (visioconférence)

**Métropole du Grand Paris**

Anne-Gaëlle LEYDIER, Conseillère métropolitaine, suppléante de Monsieur Patrick OLLIER

**Ville de Montfermeil**

Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil

**Centre Pompidou**

Monsieur Laurent LE BON, Directeur du Centre Pompidou, représenté par Charlotte BRUYERE, Directrice générale adjointe (visioconférence)

**Personnalités qualifiées**

Monsieur Serge LASVIGNES

Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC (en visioconférence)

Madame Valérie SENGHOR (en visioconférence)

**Représentants du personnel**

Monsieur Cédric DE MONDENARD suppléant de Monsieur Faisal DAALOUL

Monsieur Frank GRIMAUD

## **ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

### L'État

Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de Région, Préfet de Paris, Région Île-de-France, pouvoir à Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France, représenté par Séverine MAGRY, Cheffe du département danse et musique - adjointe au chef du service régional de la création, Ministère de la Culture

Madame Isabelle PANTÈBRE, Préfète à l'Égalité des chances de Seine-Saint-Denis, pouvoir à Monsieur Serge LASVIGNES

### Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Monsieur Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, pouvoir à Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, représenté par Anne-Gaëlle LEYDIER, Conseillère métropolitaine

### Ville de Clichy-sous-Bois

Monsieur Olivier KLEIN, Premier Adjoint, à Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil

### Académie de France à Rome – Villa Médicis

Monsieur Sam STOURDZÉ, Directeur de la Villa Médicis, pouvoir à Madame Juliette BENETTI, Rectrice, Académie de Créteil, représentée Jean-Jacques PAYSANT, Délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, Académie de Créteil

### Personnalités qualifiées

Madame Anne-Claire MIALOT, pouvoir à Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture, représenté par Bertrand MUNIN, Adjoint au Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, Ministère de la Culture

**Étaient également excusés :** Monsieur Florian SITBON, Conseiller de Paris, Monsieur Rolin CRANOLY, Grand Paris Grand Est : Vice-président en charge de la politique de la ville, de l'habitat et du rayonnement culturel.

## **ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :**

*Madame Virginia GOLTSMAN-REKOW, Cheffe du bureau des pratiques culturelles, DG2TDC, Ministère de la Culture*

*Madame Carole Virginie MIRABEAU, Conseillère pour la danse, DRAC, Ministère de la Culture (visioconférence)*

*Madame Nadia DJILALI, Chargée de mission Éducation et culture, Préfecture de Seine-Saint-Denis*

*Madame Laura OBLED, Cheffe adjointe du service création, Région Île-de-France (visioconférence)*

*Monsieur Edouard BRENA, Chargé des arts visuels, Région Île-de-France (visioconférence)*

*Madame Claire LOUCOPOULOS, Cheffe du bureau du développement artistique et culturel du territoire, Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis (visioconférence)*

*Madame Fiona CHABOT, Chargée de projets culture, art et territoire – Livre, littératures, langue, Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis*

*Monsieur François ARLANDIS, Chef de projet culture, Métropole du Grand Paris (visioconférence)*

*Monsieur Armand BATAPKA, Collaborateur de Carine Rolland, Ville de Paris (visioconférence)*

*Madame Maud VAINTRUB-CLAMON, Cheffe du bureau du spectacle, Ville de Paris (visioconférence)*

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Madame Cathy BOUVARD, Directrice, Monsieur Renan BENYAMINA, Directeur délégué, Madame Flavie VAN COLEN, Directrice Administrative et Financière, Monsieur Luca BARTHAS, Chargé d'administration.

- Membres du Conseil d'Administration présents aux Ateliers Médicis : 8
- Membres du Conseil d'Administration présents en visioconférence : 5
- Pouvoirs : 6
- Votants présents et représentés : 19

**Adhésion à BLA! (Association nationale des professionnel-le-s de la médiation en art contemporain)**

Délibération n° **2023-10-189** du 13 juin 2023 du conseil d'administration de l'EPCC des Ateliers Médicis.

**Vu** la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements publics de coopération culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements publics de coopération culturelle ;

**Vu** l'arrêté n° 2015342-0024 du 8 décembre 2015 du Préfet de Région d'Île-de-France portant création de l'Établissement public de coopération culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » ;

**Vu** l'arrêté n° 2017-02-24-007 du 24 février 2017 du Préfet de Région d'Île-de-France portant modification de l'Établissement public de coopération culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » en « Ateliers Médicis » ;

L'Association nationale des professionnel-le-s de la médiation en art contemporain, fondée en 2017, a pour but de fédérer et mettre en réseau les professionnel-le-s du secteur de l'art contemporain dans l'optique de partager des ressources, favoriser la formation et de permettre des réflexions sur l'évolution des métiers du secteur.

L'adhésion à BLA ! permettra aux équipes de Création en Cours, Transat et du service action culturelle d'échanger avec des professionnels d'autres structures autour des enjeux contemporains de la médiation et de bénéficier de ressources très riches.

La cotisation annuelle à l'association BLA ! s'élève à 150€ euros pour 2023.

Les conséquences financières de cette décision seront portées au budget des Ateliers Médicis.

**Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :**

- **Autorise l'EPCC Ateliers Médicis à effectuer les démarches nécessaires à l'adhésion à BLA!**

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le 30 octobre 2023

Fait à Clichy-sous-Bois le 17 octobre 2023

Le Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

Serge LASVIGNES

